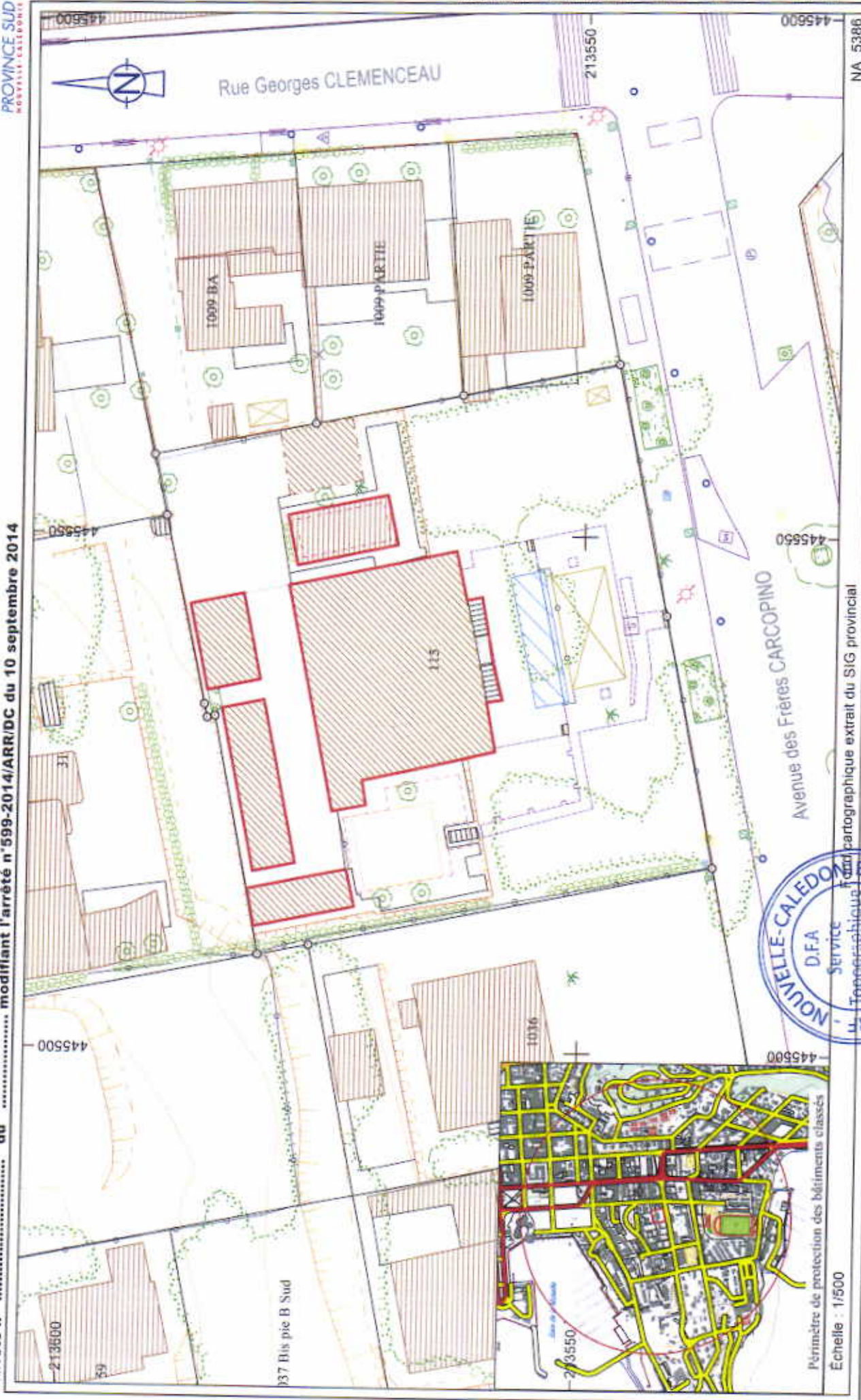


**PLAN DE PROTECTION AU TITRE
DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Commune : NOUMEA
Section : ARTILLERIE

Maison dite "de l'Amirauté" et ses dépendances sises 15 avenue des frères Carcopino
Arrêté n° du modifiant l'arrêté n° 599-2014/ARR/DC du 10 septembre 2014



Périmètre de protection des bâtiments classés
Echelle : 1/500



Nouméa, le 23/03/18
Le chef du service topographique et foncier
S. BURCK
S. BURCK